

Numéro : 2026.AR.0524

Service Pôle QDV

ARRÊTÉ MUNICIPAL

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE/BASE VIE PARKING VAUTOURNEUX

Le Maire de Condé-sur-l'Escaut,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la route,

VU le Code de la voirie routière et les instructions interministérielles sur la signalisation routière,

VU le Code pénal,

VU l'arrêté municipal du 21 novembre 1991 réglementant la circulation et le stationnement dans l'agglomération de Condé-sur-l'Escaut,

CONSIDÉRANT la demande en date du 15 juin 2026 par laquelle la société TCL dont le siège social est situé à la rue César Dewasmès 59690 Vieux-Condé, demandent l'occupation temporaire du domaine publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du 06 juillet 2026 au 11 juillet 2026, une autorisation est accordée pour l'installation d'une base vie sur le parking Vautourneux.

ARTICLE 2 : Les véhicules n'appartenant pas à la société ci-après citée seront en infraction et seront enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

ARTICLE 3 : Les dispositions édictées au présent arrêté entreront en vigueur dès la pose du présent arrêté sur les lieux.

ARTICLE 4 : Les bénéficiaires de l'autorisation resteront responsables tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'installation de ses biens mobiliers.

ARTICLE 5 : Il est nécessaire d'appliquer strictement le règlement voirie en vigueur depuis le 01 janvier 2025.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage conformément à la réglementation en vigueur. Il sera notifié aux pétitionnaires et pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de Condé-sur-l'Escaut et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur général des services est chargé du contrôle de la parfaite exécution des dispositions du présent arrêté.

Une ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Major de Police nationale en charge du Commissariat de Condé-sur-l'Escaut
- Monsieur le Commandant du Centre de secours de Vieux-Condé
- Police Municipale de Condé-sur-l'Escaut
- SIMOUV 540 RV Rue du Président, 59880 Lécuyer St Saulve
- SIAVED 5 Rue de Louches, 59282 Douchy-Les-Mines
- SUEZ VISIO NORD 258 Rue Roland Moréno, 59410 Anzin
- TCL rue César Dewasmès 59690 Vieux-Condé

À Condé-sur-l'Escaut,
Le 25/06/2026

Le Maire
Joël BOIS

